

comportera avec bienséance et plus de dignité que le sieur Scapich ne peut faire, et tiendra, avec l'ambassadeur de Sa Majesté à la Porte ottomane une correspondance utile, eu égard aux relations des Ragusois à Constantinople, où ils ont quelquefois des députés. » Les appointements proposés pour Le Maire étaient de 6 000 livres, qui seront assignées et payées par les ordres de Sa Majesté des deniers dont la Chambre de commerce de Marseille a l'administration « ainsy que cela a été réglé pour tous les consuls du Levant<sup>1</sup> ». En bas du mémoire on lit : *Approuvé* de la main du Roi. Louis XV signa le 13 juin les lettres patentes de Le Maire<sup>2</sup> mais ce n'est que le 26 septembre que le ministre de la Marine, De Moras, en fit part à la République. « Sa Majesté — écrivait-il — m'a chargé de Vous assurer de sa bienveillance, en envoyant le sieur Le Maire à Raguse, dans la confiance que Votre conduite ne démentira jamais le fond que Sa Majesté y doit faire. Elle compte que ce consul, en Vous présentant ses provisions, sera admis et reconnu pleinement dans l'exercice et les fonctions qui luy sont commises ; mais Sa Majesté m'a commandé de luy donner plus particulièrement créance auprès de Vous pour toutes les affaires et intérêts dont il doit être chargé, en sa qualité de consul, et de Vous le recommander. Vous en serez satisfaits, et je désire que tout puisse concourir à Vous marquer combien je prens part personnellement à la prospérité de votre ville<sup>3</sup>. »

1. Les appointements les plus élevés dans le Levant, aux termes de l'arrêt du Conseil du 27 janvier 1694, étaient ceux du Consul au Caire : 4 000 livres. Avec les dépenses extraordinaires les appointements se chiffraient à 24 800 livres. Ce que Le Maire touchait à ce titre, nous l'ignorons.

2. Consulats étrangers, *Arch. Rag.*, IV, 20.

3. Fontainebleau, 26 septembre 1757, *Arch. Rag.*, VII, 926.